

Le Devoir

Montréal 

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 1er mars 2007, a adopté le règlement suivant :

RCG 07-005 Règlement modifiant le Règlement sur le fonds de roulement (02-037)

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions le 13 avril 2007.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est.

Montréal, le 24 avril 2007

Le greffier par intérim de la Ville,
M^e Yves Saindon

Le Devoir